

Prologue.

Les Ulis, le 14 janvier 2014

Ajustement de la parité des BSAAR 2019 Conversion de 0,2 M€ de créances RJ

AJUSTEMENT DE LA PARITE DES BSAAR 2019

Suite à l'attribution le 17 décembre 2013 des BSSAR 2020 à tous les actionnaires, la parité de souscription des BSAAR 2019 (FR0011198175) a été ajustée conformément à la section "4.3.4.2 Ajustement de la Parité d'Exercice des BSAA ou des BSABSAA en cas d'opérations financières de la Société" de la note d'opération visée par l'AMF le 29 février 2012.

La nouvelle parité de souscription est désormais de 1,19 action pour 1 BSAAR 2019 exercé.

CONVERSION DE 0,2 M€ DE CREANCES RJ EN ACTIONS PROLOGUE

Conformément au plan de continuation modifié qui vient d'être adopté par le Tribunal de commerce d'Evry (cf. communiqué du 30 décembre 2013), Prologue va procéder à la conversion en actions de 0,2 M€ de créances concernées par l'option 1. Conformément aux termes du plan modifié, le prix de conversion ressort à 1,99 €, déterminant un nombre de 97 764 actions.

Ce nombre de titres a été ajusté à 114 604 actions pour tenir compte de l'attribution des BSAAR 2020 intervenue postérieurement à la fixation des conditions de conversion.

Cette dernière opération clôt le processus de modification de plan entrepris par le Groupe en septembre dernier et qui s'est traduit avec succès par une restructuration de sa dette RJ qui ne se compose plus désormais que de deux échéances de 1 M€ en novembre 2015 et en novembre 2016.

A cette dette RJ s'ajoute les 3,66 M€ de dettes (Option 2) ayant fait l'objet d'accords particuliers et qui sont désormais hors plan, remboursables à partir de novembre 2014 en 10 annuités égales à 366 K€.

ATTRIBUTION DE BSAAR MANAGER

Conformément aux résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2013, le conseil d'administration de Prologue a décidé d'offrir aux managers du groupe et à M. Georges Seban la possibilité d'acquérir respectivement 500 000 et 300 000 BSAAR 2020 au prix de 0,28 € l'unité.

Ces BSSAR 2020 ne seront ni cessibles ni exerçables par leur acquéreur avant un an.

Les dirigeants concernés ont tous fait savoir qu'ils souhaitent procéder à l'acquisition de ces BSSAR démontrant ainsi leur confiance dans les perspectives de croissance du groupe à moyen et long terme.

A propos de Prologue

Prologue est un Groupe international qui produit des solutions et fournit des services (en mode SaaS, PaaS et IaaS) aux entreprises et institutions dans les domaines de :

- l'opération et l'intégration de services de télécommunications, de téléphonie VoIP et de Cloud Computing,
- la dématérialisation de transactions et des échanges d'information (EDI, facture fiscale, opérations bancaires, administration, santé, taxes...),
- la gestion des messages et de communications convergentes multimédia (voix, SMS, fax, courriel, image, vidéo ...) et leur intégration avec les applications informatiques,
- la technologie innovante liée au Cloud Computing, systèmes d'exploitation et d'accès aux applications à partir de toute sorte de dispositifs fixes ou mobiles,
- l'intégration et le développement d'applications et l'édition de plateformes de développement.

Présent en France, en Espagne, en Pologne, aux Etats-Unis et en Amérique Latine, le Groupe compte aujourd'hui 230 collaborateurs et s'adresse à tous les secteurs d'activité. Les technologies du Groupe sont utilisées par des entreprises prestigieuses en France et à l'étranger comme : Generali, Société Générale, Orange, SFR, LVMH, Vilmorin, Immobilière 3F, MASSA Autopneu, J.C. Decaux, Facom, Telefonica, REALE Assurances, Toyota, Adecco, TINSA, Inter-parfums, NEXITY, Jones Lang Lasalle, AENA, ATOS, EMC, Blédina, Siemens, Liebherr Aerospace, Eurocopter, Kone, Uponor, Cadyssa / Bodybel.

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Sylvie Prost-Boucle - Tél : 01 73 00 03 24 - Email : actionnaire@prologue.fr